Département des YVELINES Arrondissement de RAMBOUILLET Canton de MONTFORT L'AMAURY MAIRIE DE MERE

COMPTE RENDU DU

CONSEIL MUNICIPAL du 18/02/2014

Date de convocation

10/02/2014

L'an deux mil quatorze

Le dix-huit février à 20 heures 30

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la

Mairie en séance publique sous la présidence de

Date d'affichage 10/02/2014

Monsieur Michel RECOUSSINES, Maire,

Etaient présents :

Mr Simon COULOMBEL, Mr Alain COLOMBI, Mmes Sylviane DUQUENOY, Isabelle BONNUIT, Mrs Alain MOLLE, Serge BISSONNET, Michel MERCIER, Gérôme BISSONNET, Mme C. JUMEL TROUFLEAU, Mr Pierre

DROCHON, Mr Dominique CHESNEAU,

Nombre de Conseillers

Absents

En exercice: 19

Mme C.BESSIERE

Votants: 14

Mme A.HOWDEN

Présents: 11

Mme L ANAGONOU

Mme H.FAUVIN

Mme I CISSE

Mme Françoise DUBOS représentée par Mr Pierre DROCHON,

Mme Françoise BUSTARRET représentée par Mr Serge BISSONNET.

Mr Alain MOLLE a été élu secrétaire.

MARCHE - Construction d'un bâtiment de l'Ecole

Suite à la démolition des bâtiments préfabriqués de L'Ecole pendant les vacances scolaires de Noel, une consultation a été lancée par la Commune de Méré, en application de l'article 28 du Code des Marchés publics, afin de désigner les entreprises pour effectuer les travaux de construction d'un bâtiment de l'Ecole François Quesnay, Impasse des écoliers. Ce bâtiment comprend une salle de classe. une salle de garderie, le bureau de la directrice des classes maternelles et des sanitaires.

Près de 70 réponses ont été enregistrées en réponse à l'appel d'offres qui comporte 9 lots.

Ne SD do

Après analyse des offres par le maître d'œuvre, conformément au règlement de consultation de l'appel d'offres, le pouvoir adjudicateur a décidé d'attribuer le marché aux neuf entreprises mieux disantes.

Après délibération, le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer avec ces sociétés pour un montant total de 433 482,78 € HT.

DETR- Dotation d'équipement des Territoires Ruraux- Programmation 2014

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la DETR pour l'exercice 2014, le Conseil constate qu'aucun projet finalisé, s'inscrivant dans les projets éligibles, n'est en mesure d'être présenté pour la date du 28 Février 2014, délai très court pour établir un dossier présentable sachant que la demande ne lui est parvenue que le 21 janvier et en plus que la Commune n'est pas prioritaire pour 2014 vu comme indiqué dans les textes que la Commune a déjà été éligible en 2013.

En conséquence, pour ces raisons le Conseil décide à l'unanimité de ne pas présenter de dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR pour l'exercice 2014 mais qu'il a des idées pour 2015 avec plus de temps pour les formaliser.

Modification des statuts du SIRYAE

Le nombre de communes adhérentes au SIRYAE est de 48. Chaque commune est représentée par 2 délégués et 2 suppléants. Le quorum est de 48 élus, de plus en plus difficilement atteint. Cela représente une surcharge de travail, des frais supplémentaires et du temps perdu pour des élus qui se déplacent parfois deux fois. C'est pourquoi le Comité Syndical du SIRYAE a voté en date du 10 Décembre 2013 la réduction de la taille de l'assemblée en ramenant la représentation des communes à un délégué et un suppléant.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette décision de réduction de la représentation des communes à un délégué et un suppléant.

<u>Dissolution du SIE, répartition de l'actif et du passif entre les communes membres</u>

Suite à la dissolution du SIE qui a été votée en son temps, il y a lieu de procéder à la répartition de l'actif et du passif entre les communes adhérentes. La clef de répartition proposée en accord avec le Trésor Public est la suivante (hors compte 1068):

- -50% sur la population communale
- 50% sur le linéaire du réseau basse tension

Le Conseil Municipal donne son accord pour ce mode de répartition, déjà voté au sein du SIE, qui apportera à la Commune de Méré un versement de 14 100,46 €.

PLU de Montfort

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Municipal de Montfort l'Amaury concernant son PLU (Plan Local d'Urbanisme) et le remplacement de la zone ZPPAUP en zone AVAP. Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable à cette révision

.Questions diverses.

Le Maire signale qu'en période électorale, il n'est pas possible de faire un bilan ni d'exprimer des projets, et donc de ne pas pouvoir faire un tour de table comme d'habitude pour que chaque rapporteur de commission expose son travail.

AR SD STA